

Renouvellement

 Nouvelle adhésion

Nom : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Téléphone : ..... E.mail : .....  
 Signature

Cochez la ou les activités pratiquées

	Activités	Type de licence	Adhésion* au club	Licence **	Prix total à l'année
<input type="checkbox"/>	Vélo loisir	UFOLEP R5	17 €	51 €	68 €
<input type="checkbox"/>	Jogging	UFOLEP R2	17 €	33 €	50 €
<input type="checkbox"/>	Marche Rando	FFR	17 €	28 €	45 €
<input type="checkbox"/>	Marche Nordique	FFR	17 €	28 €	45 €
<input type="checkbox"/>	Sport Santé	FFR	17 €	28 €	45 €
<input type="checkbox"/>	Yoga	UFOLEP R1	17 € + 150 € (1 cours par sem.) ou 50 € / trimestre	31 €	198 €***
<input type="checkbox"/>	Adhérent		17 €		17 €
<input type="checkbox"/>	Remise 2 <sup>e</sup> adhérent habitant le même foyer				- 5 €
<input type="checkbox"/>	Remise - 20 ans				- 8,5 €
<b>TOTAL</b>					

\*Dans le cas de **plusieurs activités pratiquées**, l'adhésion au club est à régler qu'une fois.

\*\*Pour les **licenciés dans un autre club et de même fédération**, la licence est à déduire. Toutefois, il est obligatoire de souscrire une assurance au CLIPS, d'un montant de :

- 4,61 € pour la licence R1
- 7,20 € pour la licence R2
- 24,95 € pour la licence R5.

\*\*\*Activité Yoga : Règlement possible soit 1 chèque de 198 € ; soit 4 chèques :

- 48 € (adhésion + licence) retiré à l'inscription,
- 50 € (cours 1<sup>er</sup> trim.) retiré en oct.,
- 50 € (cours 2<sup>e</sup> trim.) retiré en janv.,
- 50 € (cours 3<sup>e</sup> trim.) retiré en avril.

Règlement par :  Chèque bancaire à l'ordre de CLIPS

Coupons Sport (Somme : .....)

Chèques vacances (Somme : .....)

### UN CERTIFICAT MÉDICAL EST À FOURNIR.

Il est obligatoire pour :

- Tous les nouveaux adhérents ;
- Toutes les personnes de plus de 70 ans au 1er septembre 2020 ;
- Tous les adhérents Sport Santé.

Il doit dater de moins de 3 mois et comporter la mention « **NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE** [indiquer la ou les disciplines concernées] » - et suivie de « y compris en compétition » pour le jogging uniquement.

### DANS LE CAS D'UN RENOUELEMENT D'ADHÉSION :

Pour la saison 2020/2021, le certificat médical fourni précédemment doit être postérieur au 01/09/2018. Il est valable 3 ans, sous réserve de condition selon la discipline pratiquée. Soit :

> Pour **RANDO** et **MARCHE NORDIQUE** (FFR) :

Vous devrez remplir le questionnaire Santé et l'attestation remis par votre responsable de section.

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions, conservez le questionnaire de santé et ne rendez que l'attestation.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire santé, il faudra fournir un certificat médical de moins de 3 mois.

> Pour **VÉLO, JOGGING ET YOGA** (UFOLEP) :

Vous devrez remplir le formulaire Santé remis par votre responsable de section.

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions. Vous attesterez directement sur le formulaire UFOLEP fourni par votre responsable de section.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire santé, il faudra fournir un certificat médical de moins de 3 mois.

J'accepte que les données collectées par le Clips soient utilisées conformément au Règlement Général de la Protection des Données 2016/679, de la loi informatique et liberté du 6/01/1975 et de l'annexe 1 du règlement intérieur. Je suis informé que je peux exercer un droit d'accès, de suppression et de modifications auprès du bureau du Clips.

**NB :** L'adhérent autorise expressément le Clips à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux manifestations organisées par le Clips, y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires dans le monde entier et pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.